

MISE EN PRODUCTION DE LA V1.9.3

Une nouvelle version de CERES 1.9.3 est disponible depuis le lundi 16 novembre 2020.
Vous trouverez ci-dessous les changements induits par cette nouvelle version.

Ces informations sont disponibles sur le site responsable de session
(<https://www.responsabledesession.fr/>) sous la rubrique « communication CERES ».

EVOLUTIONS APORTEES PAR LA VERSION 1.9.3

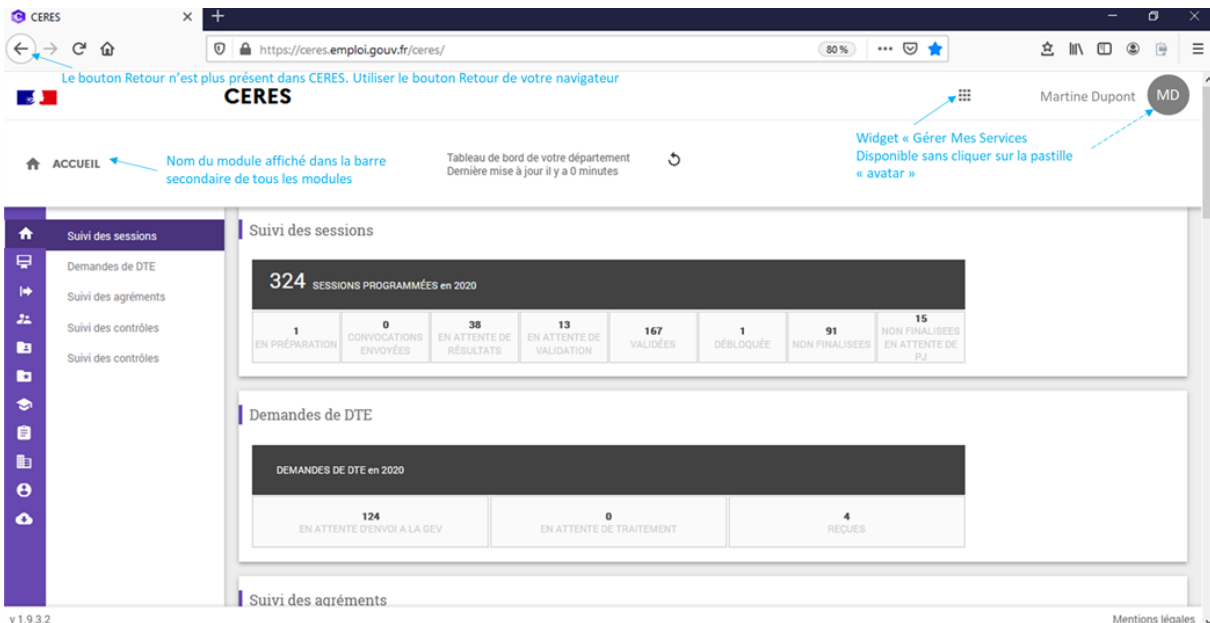
CERES – TOUS MODULES

MISE A JOUR MARQUE ETAT

Le logo CERES a été refondu et la « marque Etat » respecte désormais la nouvelle charte gouvernementale.

Avec l'ensemble des profils, l'intitulé du module dans lequel on se trouve est désormais indiqué dans le bandeau en-tête.

L'ensemble des modifications ergonomiques sont précisés sur l'image ci-dessous :



The screenshot shows the CERES 1.9.3 interface. The top navigation bar includes the CERES logo, the user name 'Martine Dupont' with an avatar, and a 'Gérer Mes Services' widget. The main content area is divided into several modules: 'Suivi des sessions' (324 sessions programmed in 2020), 'Demandes de DTE' (124 pending, 0 pending treatment, 4 requested), and 'Suivi des agréments'. Annotations point to specific changes: the 'Retour' button is no longer present in the interface; the 'Gérer Mes Services' widget is now available without clicking the avatar; and the module name is displayed in the secondary bar.

Suivi des sessions							
324 SESSIONS PROGRAMMÉES en 2020							
1	0	38	13	167	1	91	15
EN PRÉPARATION	CONVOICATIONS ENVOYÉES	EN ATTENTE DE RÉSULTATS	EN ATTENTE DE VALIDATION	VALIDÉES	DÉBLOQUÉE	NON FINALISÉES	NON FINALISÉES EN ATTENTE DE P.J

Demandes de DTE		
DEMANDES DE DTE en 2020		
124	0	4
EN ATTENTE D'ENVOI A LA GEV	EN ATTENTE DE TRAITEMENT	REQUIES

EXPORTS

La limitation de 5000 occurrences dans les exports a été supprimée.

MODULE CANDIDAT

OPTIMISER LA RECHERCHE DE CANDIDAT EXISTANT

Avec un profil Centre et UD, lorsque je créé un candidat, je vois apparaître la liste des candidats possédant le même nom, prénom, date de naissance.

A noter que pour le profil UD, cela est valable pour les candidats sur l'ensemble du territoire et non pas uniquement pour les candidats dont l'adresse est comprise dans le territoire de l'UD.

INTERDIRE LA SUPPRESSION D'UN CANDIDAT TITULAIRE D'UN TITRE/CCP/CCS

Avec un profil Centre et UD, je ne peux pas supprimer un candidat inscrit à une session.

Avec un profil Centre et UD, je ne peux pas supprimer un candidat ayant une demande VAE.

Avec un profil Centre et UD, je peux supprimer un candidat non inscrit à une session et ne possédant pas de demande VAE.

MODULE AGREMENTS

EXPORTS

Avec tous les profils, il est désormais possible de voir le département et la région des agréments dans l'export des agréments.

CORRECTIONS D'ANOMALIES APPORTEES PAR LA VERSION 1.9.3 :

MODULE ACCUEIL

Tableau de bord : calendrier des sessions incorrect

Le calendrier des sessions sur le tableau de bord des Centres n'a jamais été réellement fonctionnel, toutes les sessions ne s'affichaient pas. De ce fait, les centres ne se servaient pas de cette fonctionnalité. Ce calendrier a été remanié et est désormais fonctionnel pour les centres.

MODULE JURY

Impossibilité de valider une habilitation

Suite à la 1.9.2, il était impossible de valider certaines habilitations pour cause du message : « Pour être habilité, un juré ne doit pas avoir quitté le métier visé par le titre depuis plus de 5 ans » qui était généré à tort. Cette anomalie est désormais corrigée : ce message n'apparaît plus sans raison.

MODULE AGREMENT

Décision d'agrément : erreur contenu texte décision d'agrément

Lors de l'enregistrement d'un agrément pour un titre professionnel, CERES génère une décision qui présente une anomalie à l'article 4. Normalement, l'article 4 indique le lieu d'organisation de la session d'examen pour le titre mentionné à l'article 1er. Or, actuellement, l'article 4 indique le lieu d'organisation de la session d'examen pour le certificat complémentaire de spécialisation à l'article 1^{er}. Cette anomalie est désormais corrigée : c'est bien le lieu d'organisation de la session qui est indiquée à l'article 4 de la décision d'agrément.

MODULE SESSION

TP-00071 Conducteur de transport en commun sur route (CTCR) – saisie résultats de session

Suite à la 1.9.2, il n'était plus possible de fournir le SST sur les sessions TP-00071 (seul le PSC1 était saisissable). Cette anomalie est désormais corrigée : la pièce justificative SST peut être fournie.

PV - Titre du PV individuel session CCP erroné

Sur les PV individuels, il était noté "Certificat complémentaire de Spécialisation" au lieu de "Certificat de compétences professionnelles" et inversement. Ces deux anomalies sont désormais corrigées.